



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^{ème} séance du mardi 12 février 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/48 de la Municipalité, du 11 octobre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 82'000'000.- pour la construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable à Saint-Sulpice et des annexes liées ;
2. de balancer les dépenses du crédit d'étude (préavis N° 2014/16) de CHF 2'000'000.- par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 2910.331 du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de l'eau, eau potable ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service de l'eau ;
5. de prélever un montant équivalent aux amortissements mentionnés ci-dessus par le fonds pour le renouvellement de l'usine de traitement et pompage d'eau potable de St-Sulpice, dans la mesure de ses disponibilités ;
6. de financer le solde des amortissements par le fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau ;
7. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus les éventuelles subventions de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) ou de l'attribuer au fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau si le crédit est déjà amorti.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi douze février deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :